

Pendant cette phase, l'intersection sera fermée à la circulation routière entre 07h30 et 12h00 et entre 13h00 et 1700.

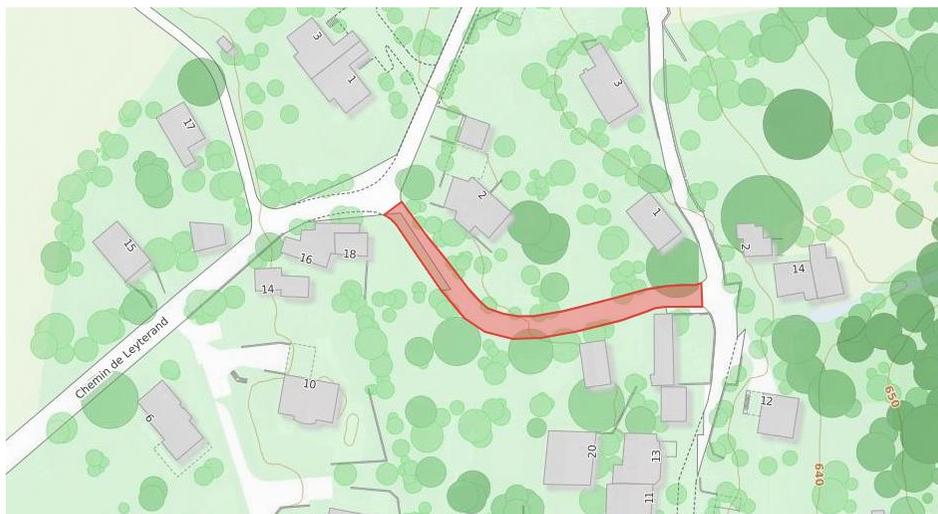
L'accès sera libre entre 17h00 et 07h30, entre 12h00 et 13h00 et les week-ends.

2^{ème} phase

Leyterand, partie amont

Du 3 mai 2024 à fin juillet 2024

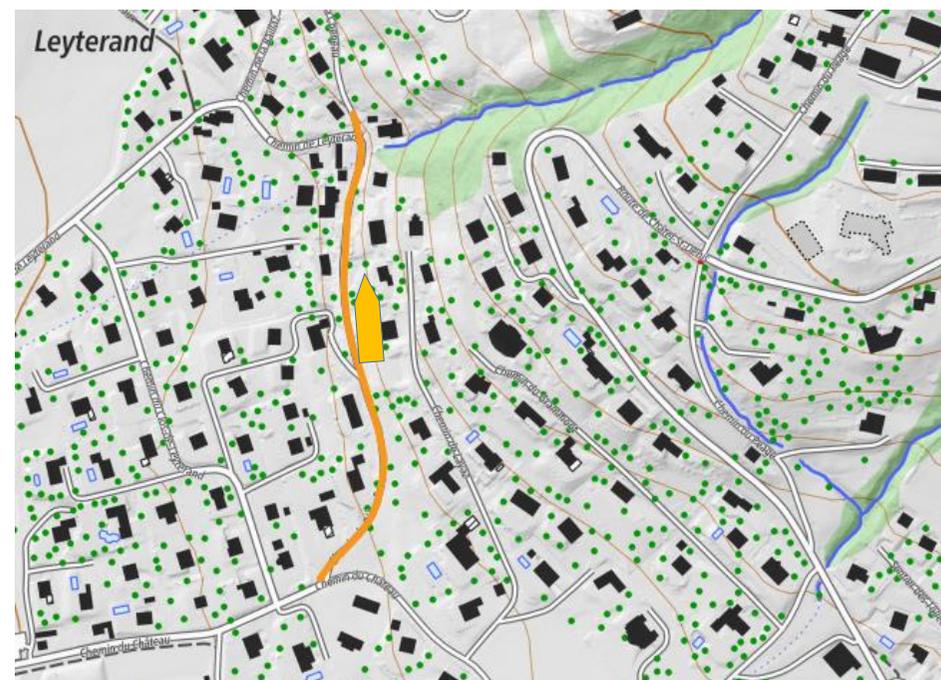
Pendant cette phase, la circulation routière ne sera pas possible sur ce tronçon. Les usagers sont priés de transiter via le chemin du Pélaz-Beau.



Déviation par Pélaz-Beau

Les dates mentionnées ci-dessus sont données sous réserve des conditions météorologiques du moment.

Nous remercions les différents usagers de se conformer à la signalisation routière qui sera mise en place à l'occasion de ces travaux et nous les invitons à utiliser les itinéraires de déviation ci-dessous en fonction des phases de fermeture de route.



Stationnement

Nous sommes conscients de la problématique que rencontreront certains riverains pendant la 1^{ère} phase de ces travaux, notamment pour le stationnement des véhicules. Aucun parking n'étant disponible à proximité, nous encourageons les personnes qui pourraient rencontrer un problème à prendre contact avec un riverain du quartier qui pourra éventuellement autoriser le stationnement d'un véhicule sur sa propriété le temps de la 1^{ère} phase de ces travaux.

Services d'urgence - ambulance, feu, police

Les divers services d'urgence sont informés de l'ensemble de ces travaux.

L'intervention de ces services sera assurée en tout temps.

Informations complémentaires

Pour tout complément d'information, vous pouvez prendre contact avec la direction des travaux :

Bureau d'ingénieurs MCR, Vevey, ☎ 021-921.58.74.



**INFORMATIONS
IMPORTANTES**

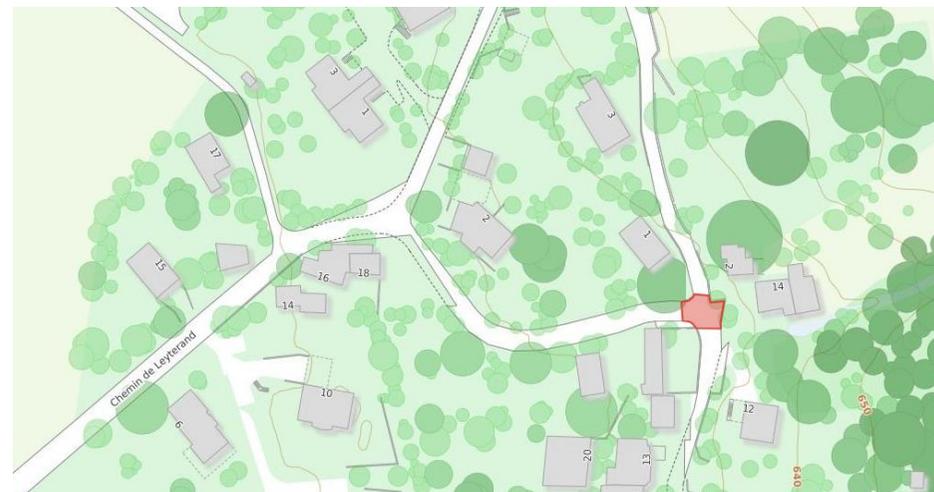


Avis de travaux Partie amont du chemin de Leyterand dès le 25 avril 2024, jusqu'à fin juillet 2024

Eaux claires, eaux usées, services et réfection de chaussée

1^{ère} phase

Intersection Leyterand, Cheneau et Pélaz-Beau



Préparation du chantier dès le 25 avril 2024.

Du 29 avril 2024 au 3 mai 2024 travaux à l'intersection Leyterand, Cheneau et Pélaz-Beau.